



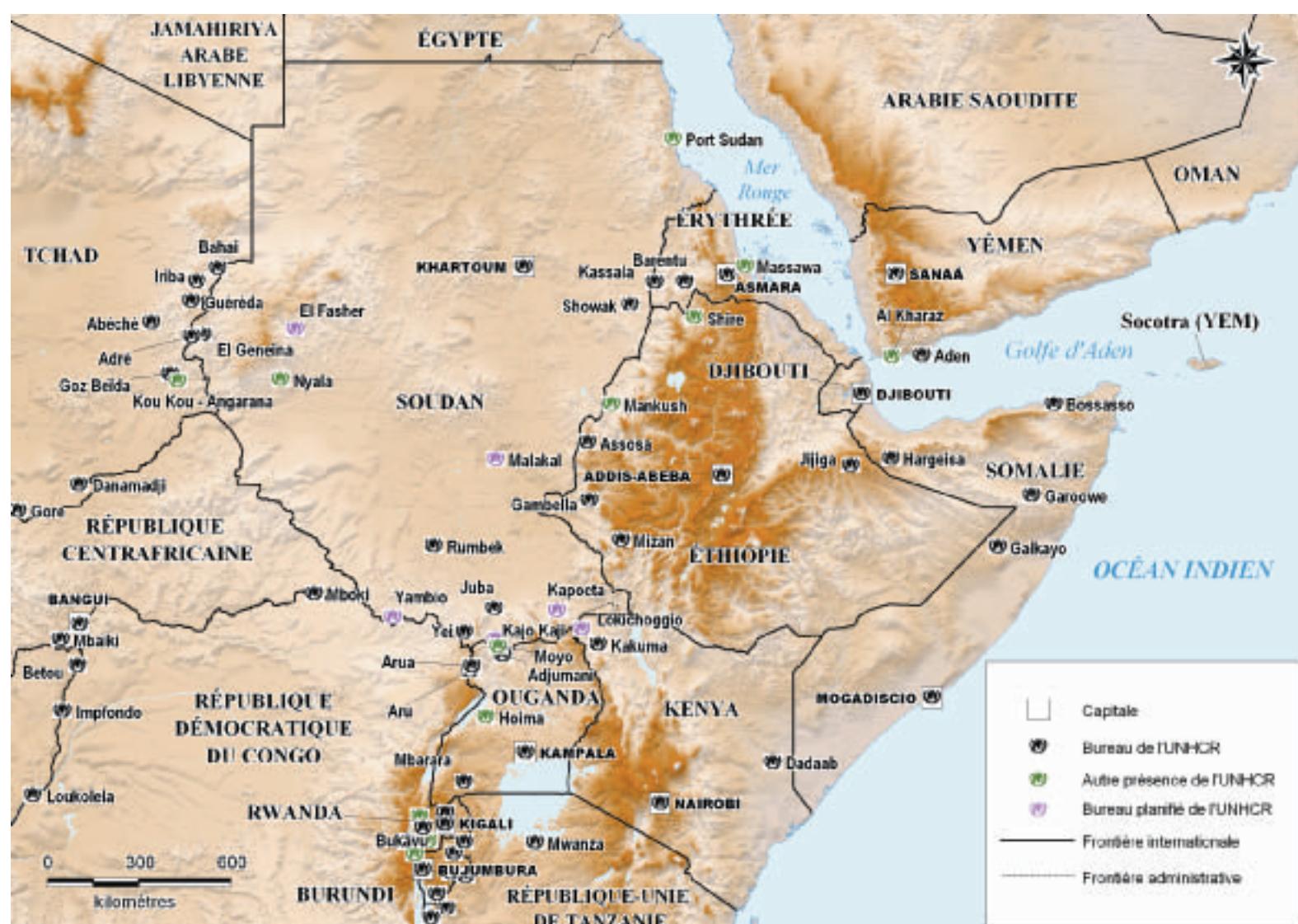
# Afrique orientale et Corne de l'Afrique

## Faits nouveaux

Durant la période sous rapport, l'Afrique orientale et la Corne de l'Afrique ont bénéficié d'une relative stabilité politique. Tant l'Érythrée que l'Éthiopie ont observé l'Accord de paix d'Alger, en dépit de certains retards dans la mise en œuvre. L'impasse à laquelle a abouti le processus de démarcation de la frontière reste préoccupante mais nombre de spécialistes sont persuadés qu'avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, il sera possible de régler ce différend.

Dans le même temps, des efforts plus vigoureux ont été déployés pour tenter de résoudre les conflits interétatiques et civils, moyennant un renforcement des initiatives de consolidation de la paix et de résolution des conflits. Les pourparlers visant à mettre un terme au conflit au Soudan du Sud, relancés à Machakos, au Kenya, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont abouti à la signature des importants protocoles de Naivasha (Kenya), relatifs aux régions du Nil bleu méridional et des Monts Nouba, aux zones disputées d'Abyei et à la répartition des pouvoirs. Cette remarquable réalisation a créé une dynamique suffisante pour conduire les opposants jusqu'à la phase finale du processus de paix. Au vu de cette évolution, l'UNHCR a entrepris un certain nombre de préparatifs destinés à faciliter les premiers mouvements de rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais en direction de ces régions, situées au Soudan du Sud.

Djibouti  
Érythrée  
Éthiopie  
Kenya  
Ouganda  
Somalie  
Soudan  
(cf. Opération au Tchad / Soudan)



Afrique orientale et  
Côte de l'Afrique

Au nombre des réalisations notables, il convient également de mentionner l'inauguration du Parlement fédéral de transition lors de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie, qui s'est déroulée au Kenya sous les auspices de l'IGAD. Ce processus laborieux, qui avait débuté en octobre 2002, a récemment abouti à la désignation du Parlement somalien, lequel s'est doté d'un Président (*speaker*). Le nouveau parlement a ensuite élu Abdullahi Yusuf Ahmed, chef de la région autonome du « Puntland », à la présidence du pays. Le président devrait mettre en place les structures nécessaires à la bonne gouvernance de la Somalie. Cependant, si les récentes évolutions du processus de paix en Somalie autorisent quelque optimisme, le sort des réfugiés somaliens et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR suscite une grande inquiétude, au vu des difficultés immenses qu'il faudra surmonter pour y remédier. L'Organisation a donc entrepris une analyse approfondie de la situation des réfugiés somaliens et lance actuellement un Plan d'action global (PAG) novateur, mis au point avec les parties concernées et notamment avec les États qui accueillent des réfugiés. Le PAG vise à promouvoir et appuyer des solutions pour remédier durablement au sort des réfugiés somaliens, tant dans les pays d'asile que dans les pays d'origine. Le processus de paix en cours aboutira, espère-t-on, à

un accord de paix global et facilitera le retour de milliers de réfugiés en Somalie. Une telle perspective est réjouissante, certes, mais les difficultés associées à la réintégration feront peser une très lourde charge sur les autorités locales et sur les communautés existantes. À ce jour, les réfugiés somaliens sont plus d'un million à avoir regagné leur pays et la moitié d'entre eux ont bénéficié à cet effet d'une assistance de l'UNHCR.

La conclusion d'un accord tripartite par le Gouvernement de l'Ouganda, le Gouvernement du Rwanda et l'UNHCR figure parmi les plus importantes réalisations de l'Organisation en 2004. Cet accord devrait faciliter, en temps utile, le rapatriement des Rwandais réfugiés en Ouganda. Un certain nombre de signes positifs ayant été observés, l'Organisation a entrepris des préparatifs en ce sens.

Si la promotion et la mise en œuvre de solutions durables ont considérablement progressé dans la région, la question de la sécurité dans les camps suscite toujours les plus extrêmes inquiétudes. Les incursions transfrontalières à Gambella (Éthiopie), à Adjumani (Ouganda) et à Mandera (Kenya) ne sont que des exemples parmi tant d'autres des risques encourus. À Gambella, les conflits tribaux ont entraîné la mort de 35 réfugiés et de dizaines de



Éthiopie : au coucher du soleil, des rapatriés en provenance du Soudan se dirigent vers le centre de transit de Gondar et rentreront ensuite chez eux. *UNHCR / B. Neeleman*

ressortissants éthiopiens. À Adjumani, les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) ont provoqué le déplacement de quelque 26 000 réfugiés. Par ailleurs, les conflits et les violences qui sévissent au sud et au centre de la Somalie continuent d'entraver l'accès des organisations humanitaires aux populations vulnérables. La situation a encore été aggravée par la sécheresse implacable qui s'est abattue sur l'ensemble du pays, provoquant des pénuries d'eau et de vivres dans les régions pastorales du nord et les régions agricoles du sud. Au Kenya et en Éthiopie, des opérations d'alimentation d'appoint ont été organisées de

toute urgence pour remédier à diverses interruptions dans l'approvisionnement alimentaire (aggravées par la sécheresse dans les deux pays). La prompte intervention du PAM a permis de stabiliser la situation.

La décision du Gouvernement de Djibouti d'expulser tous les migrants en situation irrégulière figure parmi les problèmes importants de cette période. Elle a conduit l'UNHCR à ouvrir un centre de transit provisoire à Aur-Aoussa pour y accueillir les personnes relevant de sa compétence.



## Objectifs stratégiques

En collaboration avec l'IGAD et d'autres institutions des Nations Unies, l'UNHCR continuera de promouvoir l'application des accords récemment conclus, qui sont d'une importance cruciale pour les réfugiés somaliens et soudanais. Dans ce contexte, l'Organisation poursuivra sa stratégie de promotion des rapatriements librement consentis en direction du Soudan, de l'Érythrée et des régions septentrionales du « Somaliland » et du « Puntland ». L'UNHCR entend également faciliter les initiatives de

réinstallation, dans la mesure du possible et dans le respect des normes et critères institués. L'Organisation recherchera activement d'autres solutions durables, telles que l'Assistance au développement pour les réfugiés (DAR) et le Développement par le biais de l'intégration sur place (DLI). Dans cette optique, elle redoublera d'efforts pour établir, en étroite coopération avec les gouvernements concernés, les agences des Nations Unies et les organisations de développement, des plans d'action pour les activités de redressement consécutives aux conflits. Tirant parti de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, l'UNHCR développera sa

collaboration avec le secteur privé, en vue de rechercher des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des communautés qui les accueillent.

De plus, le Haut Commissariat continuera à aider les gouvernements de la sous-région à élaborer des projets de lois sur l'asile et les réfugiés et renforcera son appui à la constitution de capacités et à la formation. Il cherchera en particulier à doter les autorités de moyens plus solides pour mener à bien l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié (DSR), en garantissant la sécurité physique et des normes minimales de traitement. Dans le même temps, l'UNHCR amplifiera ses interventions en matière de VIH/SIDA, luttera contre les pratiques préjudiciables aux femmes et aux enfants et favorisera l'accès à l'éducation, notamment à l'éducation pour la paix. Ces efforts devraient, estime-t-on, améliorer la qualité de la protection internationale et l'octroi de l'assistance humanitaire aux réfugiés. Parmi les autres activités prioritaires, citons la fermeture de camps à l'est de l'Éthiopie et à Djibouti, la poursuite de l'opération de rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens à partir de l'Éthiopie et de Djibouti et en direction du « Somaliland », l'intensification des préparatifs et le renforcement des plans en prévision d'un éventuel retour des réfugiés soudanais, le renforcement des partenariats avec les organisations de développement, afin de

combler l'écart entre les besoins à court terme et les besoins de réintégration à plus long terme des rapatriés en Érythrée, au « Somaliland » et au « Puntland », et le resserrement de la collaboration avec les gouvernements, les partenaires d'exécution et les Équipes des Nations Unies dans les pays afin d'améliorer la sécurité dans les camps.

## Opérations

Les opérations de l'UNHCR en **Érythrée**, en **Éthiopie**, au **Kenya**, en **Ouganda** et en **Somalie** font l'objet de chapitres distincts. Les opérations au **Soudan** sont décrites dans le chapitre relatif à la sous-région Tchad / Soudan.

**Djibouti** : en 2005, l'UNHCR se consacrera en premier lieu à la recherche de solutions durables au sort des réfugiés. Le rapatriement librement consenti des réfugiés au « Somaliland » se poursuivra : selon nos prévisions, 5 000 réfugiés devraient regagner leur pays en 2005. La réinstallation des réfugiés se poursuivra également. Les procédures individuelles de détermination du statut, au profit des réfugiés urbains, seront assurées en collaboration avec le Comité national d'éligibilité.

Budget (dollars E.-U.)			
Pays	Programme annuel	Programme supplémentaire	Total
Djibouti	3 276 176	0	3 276 176
Erythrée	12 783 757	0	12 783 757
Éthiopie	13 679 942	0	13 679 942
Kenya	28 844 932	0	28 844 932
Groupe régional de support technique (Nairobi)	3 972 389	0	3 972 389
Ouganda	13 363 206	0	13 363 206
Somalie	6 584 554	0	6 584 554
Soudan <sup>1</sup>	12 165 779	56 725 331	68 891 110
<b>Total</b>	<b>94 670 735</b>	<b>56 725 331</b>	<b>151 396 066</b>

<sup>1</sup>Le budget-programme supplémentaire se réfère au retour et à la réintégration des réfugiés soudanais au Soudan du Sud. Ce budget comprend les besoins totaux pour tous les pays concernés.

Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à sept pour cent soit 3 462 380 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).